

# Mobilisés le 30 juin pour l'enseignement agricole public

Un an après le vote de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, le Comité Permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public (CPDDEAP) s'est réuni le 16 juin dernier au Sénat.

Cette réunion a permis de faire le point sur la situation de l'EAP au regard des 10 priorités<sup>1</sup> que s'est assigné le CPDDEAP depuis sa création en 2009 afin de « redonner la priorité à l'enseignement agricole public ».

Si l'enseignement agricole public a pu bénéficier, comme à l'éducation nationale, de la remise en route d'une formation des enseignants, cet enseignement, fortement dégradé du fait des suppressions de postes opérées durant dix ans de droite, demeure dans un état critique.

Le CPDDEAP a porté, durant les travaux de la loi d'avenir, des propositions issues notamment de quatre ateliers thématiques menés en régions. Aujourd'hui alors que les arbitrages budgétaires se font, le CPDDEAP souhaite faire part de ses inquiétudes sur un certain nombre de sujets :

- l'incapacité des lycées agricoles publics à répondre à la hausse démographique des élèves en raison du maintien des plafonds de recrutement, d'ouvertures de classes quasi nulles, d'offre d'options facultatives devenues des variables d'ajustement, ou encore d'une baisse continue des crédits d'individualisation et des remplacements partiels des enseignants en congé formation...
- la demande d'un réexamen de la réforme de la voie professionnelle afin d'envisager la mise en place de parcours diversifiés pour les élèves en ayant le plus besoin, sur fond de renoncement à des dispositifs originaux de transition pour les élèves décrocheurs bénéficiant d'une année supplémentaire pour reprendre confiance dans l'école, acquérir un diplôme de niveau V et espérer ainsi élever leur niveau de qualification
- la rémunération des assistants d'éducation (AE) pour lequel les crédits budgétés ne permettent toujours pas de les rémunérer sur 12 mois. A l'Éducation Nationale, le budget réservé à un AE est de 26 598 euros par an contre 23109 dans l'enseignement agricole. Le complément étant pris sur les budgets des établissements, ce qui conduit souvent à minimiser les embauches et donc à poser des problèmes d'encadrement et de sécurité

C'est pourquoi le Comité a décidé de participer **à la journée d'action du 30 juin** organisée en régions à l'appel du Snetap-FSU, de Snerma-FO, du Syac-CGT et de Sud Rural Équipement afin de mettre en lumière ces problématiques. Des membres du Comité seront donc présents à **Laval, Arras et Montauban** pour défendre le développement de l'enseignement agricole public qui, rappelons-le, n'accueille plus qu'un tiers des élèves scolarisés dans cette filière.

1- Restaurer la part des lycées agricoles publics à hauteur de 50% de l'offre en formation initiale par voie scolaire dans l'enseignement agricole en 5 ans. 2- Développer à nouveau l'emploi public à hauteur des besoins, seule mesure à même de conforter la qualité du service public d'enseignement agricole rendu aux usagers. 3- Mettre fin au plafonnement illégal des effectifs dans l'ensemble des classes de l'EAP. 4- Renforcer les équipes pédagogiques, administratives et vie scolaire des lycées agricoles publics. 5- Garantir le soutien aux établissements publics par leur maintien, voire la réouverture de ceux qui ont été fermés. 6-Rétablir un véritable pilotage national de l'EAP et de sa carte des formations, en lien avec la sanctuarisation des trois voies de formation. 7- Créer un véritable service public de la formation continue et par apprentissage. 8- Affirmer un soutien tangible à une filière de production agricole profondément rénovée et aux métiers verts en vue de répondre aux défis alimentaires et environnementaux du XXIème siècle. 9- Refonder la pleine appartenance des personnels TOS-ATE à la communauté éducative. 10- Construire une formation initiale et continue des personnels de qualité, respectueuse de l'ensemble des agents comme des usagers.

## Signataires

**Marie-France Beaufilets**,  
Sénatrice (PCF) d'Indre et Loire  
**Marilyne Beyris**,  
Conseillère Régionale (PS) d'Aquitaine  
**Cécile Benoit-Cattin**,  
Secrétaire Nationale de Sud Rural Équipement  
**José Bové**  
Député Européen Verts/ALE  
**Marie Bové**,  
Conseillère Régionale (EELV) d'Aquitaine  
**Sophie Bringuay**,  
Conseillère Régionale (EELV) des Pays de la Loire  
**André Chassaing**,  
Député (PCF) du Puy de Dôme  
**Pierre Chéret**,  
Conseiller Régional (PS) d'Aquitaine  
**Xavier Compain**,  
Chargé des questions agricoles au Conseil National du PCF  
**Francis Daspe**,  
Président de la Commission nationale Éducation du Parti de Gauche

**Michel Delmas**,  
Secrétaire Général du Snerma-FO  
**Philippe Denis**,  
Conseiller Régional (PCF) des Pays de la Loire  
**Martine Faure**,  
Députée (PS) de Gironde  
**Brigitte Gonthier-Maurin**,  
Sénatrice (PCF) des Hauts de Seine  
**Aurélien Guillot**,  
Conseiller municipal (PCF) de Laval  
**Jean-Marie Le Boiteux**,  
Secrétaire Général du Snetap-FSU  
**Véronique Mahé**,  
Conseillère Régionale (PCF) des Pays de la Loire  
**Michel Perrier**,  
Conseiller Régional (EELV) des Pays de la Loire  
**Thomas Vaucouleur**,  
Secrétaire National du Syac-CGT  
**René Louail**  
Conseiller Régional EELV Bretagne